



3^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA BRIANCE

27 et 28 mai 2023

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement:27 mars 2023
Ouverture des engagements :27 mars 2023
Clôture des engagements :15 mai 2023
Parution du carnet d'itinéraire :21 mai 2023
Dates et heures des reconnaissances :21 mai de 9h30 à 17h30 et le 27 mai de 8h30 à 14h30
Vérifications administratives le 27 mai de 9h30 à 16h00, dans la salle du site de Chabanas
Vérifications techniques le 27 mai de 9h45 à 16h15, place du champ de foire de Pierre Buffière
Heure de mise en place du parc de départ le 27 mai à 9h45, Lieu : site de Chabanas
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 27 mai à 10h30 à Chabanas
Publication des équipages admis au départ le 27 mai à 16h30 Lieu : Panneau d'affichage à Chabanas
Publication des heures et ordres de départ le 27 mai à 16h30 Lieu : Panneau d'affichage à Chabanas
Départ de : Site de Chabanas à Pierre-Buffière à 17h00
Arrivée à : Parc fermé sur le site de Chabanas
Vérification finale le 28 mai à l'arrivée du rallye au Garage RENAULT – PIERRE BUFFIERE
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le : 28 mai, 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.
Remise des prix le : 28 mai salle des à 30 mn après la publication des résultats au Parc Fermé ou dans la fêtes de Chabanas.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile MAUVE organise le 3^{ème} Rallye Régional de la Briance en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 23/02/2023 sous le numéro **13** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **160** en date du 23/02/2023.

Comité d'Organisation

Président : Laurent CLAVault

Membres : Yoann BRETENOUX , Clément CALVET , Morgan CRUANES , Patrick CRUANES, Damien PORTEFAIX, Lucas PORTEFAIX, Philippe PORTEFAIX

Secrétariat du Rallye, Adresse : Morgan CRUANES 4, Martegoutte 87310 St AUVENT

Téléphone : 06.32.40.76.56

Mail : m.cruanes@live.fr

Permanence du Rallye : 86 rue du Cercler LIMOGES ou Chabanas PIERRE BUFFIERE

Lieu, date, horaire : jusqu'au 26 mai 2023 au siège de l'ASA, les 27 et 28 mai à Chabanas
06.07.32.03.87 (Evelyne PEROCHE)

Organisateur technique

Nom : ASA MAUVE

Adresse : 86, rue du Cercler - 87000 LIMOGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Monsieur Jean-Pierre PERRIER... ..Licence n° 21 244
Commissaires Sportifs	Monsieur Michel BLANC.....Licence n° 20 772 Monsieur Michel TESNIERE.....Licence n° 125487
Directeur de Course	Monsieur Serge RIBIERRE.....Licence n° 17 315
Directeur de Course Adjoint au PC	Monsieur Alain BONNAUD.....Licence n° 8 481
Directeur de Course ES 1-2-3-4	Monsieur Michel DESMARIE.....Licence n° 19 848
Directeur de Course Voiture Tricolore	Monsieur Pierre MASDIEULicence n° 163 437
Commissaire Technique responsable	Monsieur Eric GAUTHIER.....Licence n° 196 863
Commissaires Techniques adjoints	Monsieur Didier GENRIES.....Licence n° 228242 Monsieur Jacky FIORESE.....Licence n° 29296
Médecin chef	<i>en cours</i>
Chargés des relations avec les concurrents	Monsieur Bernard PREVOT.....Licence n°
Chargé des relations avec la presse	Monsieur Laurent CLAVault.....Licence n° 192 992
Chronométrateurs	Monsieur Alain SYLVAIN.Licence n° 234 828 Madame Anne–Claire DUVAL.....Licence n° 242 612

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye de la Briance compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 (Coef.2), le Championnat de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2023, le Challenge des Notes d'Or 2023, le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2023 et le Challenge N2 Série Sud Ouest 2023.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les équipages devront se présenter aux Vérifications Techniques avec leurs fiches d'enregistrement des équipements de sécurité obligatoirement remplies (à télécharger sur ffsa.org).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye Régional de la Briance doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 15 mai 2023, accompagnée des droits d'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 260,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 280,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460,00 € pour les équipages comportant 2 membres de l'ASA Mauve, 500,00 € pour les équipages comportant 1 membre de l'ASA Mauve et 540,00 € pour les équipages non licenciés à l'ASA Mauve.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'ASA MAUVE se garde le droit de conserver le montant des engagements en cas de forfait non justifié et 50% en cas de forfait déclaré moins de 48 heures avant le jour du départ.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement sur le site de Chabanas aux emplacements prévus par l'organisateur. Bâches (3x5m minimum) sous le véhicule de course, bâche sous le moteur du véhicule d'assistance et extincteurs (Risque A, B et C d'une capacité de 5 kg minimum et contrôlés depuis moins de 2 ans) obligatoires. La pénalité pour défaut de bâche et/ou d'extincteur sera de 200,00 €. Ce montant sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye de la Briançonnais représente un parcours de 117,830 kms.

Il est divisé en 2 étapes de 4 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.690 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 : 6.090 kms

ES 2-3-4 : 11.200 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois.

Les reconnaissances auront lieu le 21 mai de 9h30 à 17h30 et le 27 mai de 8h30 à 14h30.

ARTICLE 7 . DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P.PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'est pas prévu une remise de prix financière.

Il y aura une remise de lots pour tous les équipages et une remise de coupes pour les 5 premiers scratch, le 1^{er} de chaque groupe et classe, la 1^{ère} féminine et des commissaires. Les lots et coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le 28 mai 2023 30 mn après la publication des résultats.

NB : Tous les horaires sont donnés à titre indicatif.